

Personne de contact  
 Muriel Haldemann  
 T +41 31 511 38 49  
 muriel.haldemann@anq.ch

A l'attention des cliniques de psychiatrie  
 pour adultes et des cliniques de psychiatrie  
 d'enfants et d'adolescents

Berne, le 1 janvier 2023

## ENREGISTREMENT AUX MESURES EN PSYCHIATRIE

### Lettre d'information

Madame, Monsieur,

Lors de votre adhésion au contrat qualité national ANQ, votre établissement s'est engagé à mettre en place les mesures en psychiatrie. Nous avons donc le plaisir d'annexer à la présente un formulaire permettant à votre clinique de s'enregistrer pour les mesures psychiatriques. Ce faisant, vous consentez à réaliser les mesures nationales obligatoires en psychiatrie dès le 1<sup>er</sup> juillet 2012 (dès le 1<sup>er</sup> juillet 2013, PEA). Elles se présentent comme suit :

Indicateur	Traceur	Autoévaluation par la patiente/le patient	Evaluation par des tiers
<b>Statistique médicale</b>			
Relevé pendant le séjour en clinique, saisie au plus tard 2 mois après la sortie de l'hôpital	<i>Tous</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeu de données de base OFS</li> <li>Données supplémentaires psychiatrie OFS</li> </ul>
<b>Importance des symptômes</b>			
Mesure du delta entre l'admission et la sortie de clinique de chaque patient/patiente	<i>PA</i>	BSCL (Brief Symptom Checklist)	<ul style="list-style-type: none"> <li>HoNOS Adults (Health of Nation Outcome Scales)</li> </ul>
	<i>PEA</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>HoNOSCA-SR (Health of the Nation Outcomes Scales for Children and Adolescents – Self Rating)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>HoNOSCA (Health of the Nation Outcomes Scales for Children and Adolescents)</li> </ul>

<b>Mesures limitatives de liberté</b>			
Relevé de toutes les mesures limitatives de liberté	PA		<ul style="list-style-type: none"> <li>EFM: Instrument de relevé des mesures limitatives de liberté</li> </ul>
	PEA		<ul style="list-style-type: none"> <li>EFM-PEA: Instrument de relevé des mesures limitatives de liberté en psychiatrie stationnaire d'enfants et d'adolescents</li> </ul>
<b>Satisfaction des patients</b>			
Mesure à la sortie	PA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Questionnaire succinct de l'ANQ</li> </ul>	
	PEA	<ul style="list-style-type: none"> <li>FBZ-P</li> <li>FBZ-E</li> </ul>	

Les prescriptions de mesure s'appliquent à la psychiatrie stationnaire et englobent tous les patients et patientes. Lorsqu'une clinique ne peut pas réaliser une mesure pour des raisons objectives, elle doit adresser une demande de dispense écrite à l'ANQ.

Lors de l'enregistrement, nous vous remercions par ailleurs de bien vouloir indiquer les coordonnées des personnes responsables des mesures au sein de votre clinique d'un point de vue opérationnel (responsables des mesures de l'ANQ) et également en charge des demandes techniques liées aux mesures. Cette information permet au bureau central de l'ANQ, ainsi qu'à l'institut d'évaluation w hoch 2, de traiter les questions ayant trait à la démarche, ainsi qu'à des thèmes clés de manière ciblée.

Nous vous saurions gré de bien vouloir retourner le formulaire d'enregistrement dûment complété et signé à : ANQ, Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques, bureau central, Weltpoststrasse 5, 3015 Bern, ou par voie électronique à : [info@anq.ch](mailto:info@anq.ch)

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Meilleures salutations

ANQ



Muriel Haldemann  
Responsable psychiatrie

Annexe :

- Formulaire inscription